

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 5 mai 2020 à 20 h, par vidéoconférence, à huis clos.

Sont présents à cette vidéoconférence :

M.M.	Christian Baril	maire
	Daniel Demers	conseiller siège #1
M ^{me}	Nancy Tousignant	conseillère siège # 2
M.	Robert Gendron	conseiller siège # 3
M ^{me}	Amélie Guay	conseillère siège #4
M.	René Caron	conseiller siège #5
M ^{me}	Annie Demers	conseillère siège #6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, tous formant quorum, sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance par vidéoconférence : M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière et M^{me} Samantha Jalbert, adjointe-administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

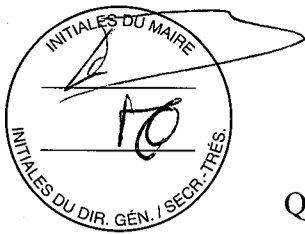
Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par la plateforme ZOOM;

Considérant que la présente séance sera enregistrée et publiée sur le site internet de la municipalité;

2020-05-096

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Que la présente séance du conseil est tenue à huis clos, que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent par la plateforme ZOOM et que la séance est enregistrée et sera publiée sur le site internet de la municipalité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 AVRIL 2020:
 - 3.1 Approbation;
 - 3.2 Suites;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION :
 - 5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
 - 5.2 Adoption du règlement #160-2020 – Règlement modifiant le règlement fixant les taux de taxes, compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020;
 - 5.3 Vérification comptable – Demande de soumission;
 - 5.4 Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle;
 - 5.5 COVID-19 – Directives;
 - 5.6 Prêt de service des inspecteurs municipaux – Tarification;
6. GESTION FINANCIÈRE :
 - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
8. TRANSPORT :
 - 8.1 Réfection de la route Saint-Onge – Honoraires professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux;
9. HYGIÈNE DU MILIEU :
 - 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts;
 - 9.2 Comité Zip Les Deux Rives – Adhésion;
 - 9.3 Demande d'exclusion du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bécancour;
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :
 - 10.1 Rapport de permis émis en avril 2020;
11. LOISIRS ET CULTURE :
 - 11.1 Location de toilettes;
12. QUESTIONS DIVERSES;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2020-05-097

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, avec l'ajout du point 10.2 : Marché public.

3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 avril 2020

3.1 Approbation

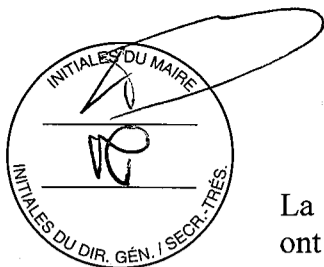
Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

2020-05-098

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 avril dernier.

3.2 Suites



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

La directrice générale France Grimard, mentionne que toutes les résolutions ont été transmises à qui de droit.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale France Grimard fait la lecture de la correspondance en date du 5 mai 2020 et répond aux questions des membres du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour

- Dossiers en lien avec la COVID-19

5.2 Adoption du règlement #160-2020 – Règlement modifiant le règlement fixant les taux de taxes, compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement fixant les taux de taxes, compensation et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020, en raison de la situation actuelle, soit le COVID-19;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par M^{me} Amélie Guay lors de la séance du 7 avril 2020;

Considérant que la directrice générale, France Grimard a fait une présentation de la modification à apporter lors de la séance du 7 avril 2020;

2020-05-099

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le règlement #160-2020 modifiant le règlement fixant les taux de taxes, compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 # 157-2020 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT N^O 160-2020

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Article 11 intitulé : Taux d'intérêt sur les arrérages dudit règlement # 157-2020 soit abrogé.

Article 12 intitulé : Pénalité dudit règlement # 157-2020 soit abrogé.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi.

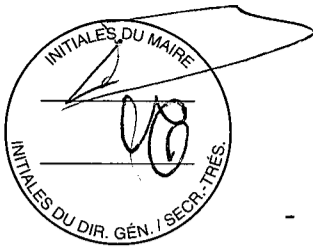
5.3 Vérification comptable – Demande de soumission

2020-05-100

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale M^{me} France Grimard, à demander une soumission auprès de la firme Groupe RDL, afin de conclure de gré à gré, un contrat de service professionnel pour la réalisation des travaux suivants :

- La vérification comptable 2020 et 2021;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- La préparation des états financiers de l'Entente intermunicipale de l'assainissement des eaux usées.
- La vérification pour la reddition de comptes du programme d'aide à l'entretien du réseau routier;
- La vérification pour la reddition de comptes du Régime de compensation pour la collecte sélective;
- La vérification pour la reddition de comptes de la TECQ.
- Présentation des états financiers;

Les montants devront être détaillés selon les items listés dans la demande de soumission.

5.4 Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle

Considérant qu'une fois par année, le conseil municipal doit déposer un rapport sur la gestion contractuelle portant sur l'année précédente;

Considérant le rapport présenté par la directrice générale;

2020-05-101

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Nancy Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le rapport sur la gestion contractuelle de l'année 2019 présenté par la directrice générale.

5.5 COVID-19 – Directives

Considérant que dans la municipalité nous constatons qu'il n'y a pas beaucoup de rassemblements et que les citoyens respectent bien les règles des distanciations imposées par le gouvernement relatif à la COVID-19;

2020-05-102

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la halte routière, les terrains de sports tels que le tennis, le baseball, le soccer, le parcours santé demeurent ouverts;

Que la route du Quai demeure ouverte;

Que l'ouverture d'eau pour les résidences secondaires soit permise;

Que les appels pour les 70 ans et plus soient maintenus par le groupe de bénévoles s'il y a lieu;

Que des affiches soient posées pour rappeler aux gens les directives à respecter.

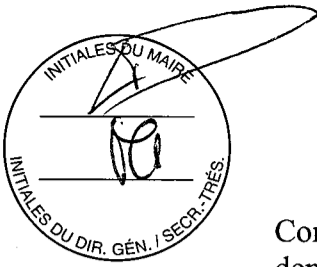
Que la directrice générale soit autorisée à imposer des restrictions s'il y a constats de défaillances.

5.6 Prêt de services des inspecteurs municipaux – Tarification

Considérant que certaines municipalités demandent les services de nos inspecteurs municipaux :

- lors de vacances ou de maladie de leurs inspecteurs;
- pour l'accompagnement de leurs inspecteurs lors de travaux majeurs;

Considérant que la municipalité reçoit des demandes pour de la location d'équipements;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la municipalité veut établir une tarification pour toute demande provenant de l'extérieur de la municipalité;

2020-05-103

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la tarification pour les services de nos inspecteurs municipaux pour toute demande provenant de l'extérieur de la municipalité soit :

- 40,00 \$ / heure, et ce, pour une période minimum de 3 heures.
- 50 \$ / jour pour prime de fin de semaine.
- 0,45 \$ / kilomètre pour les déplacements.

Que la tarification pour la location de nos équipements soit le calcul suivant : 30 % du coût d'amortissement par année de l'équipement.

Que la location est autorisée à la condition qu'un inspecteur soit présent lors des travaux;

Que tout bris compromettant l'utilisation du matériel loué devra être assumé par le locateur.

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2020-05-104

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	13 527,90 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	50 167,36 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	29 616,11 \$

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT

8.1 Réfection de route Saint-Onge – Honoraires professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux

Point reporté à une séance ultérieure.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

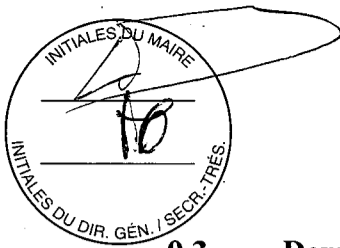
La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois d'avril 2020 est de 324 m³ (66 859 gallons impériaux).

9.2 Comité Zip Les Deux Rives – Adhésion

2020-05-105

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Nancy Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent au Comité Zip Les Deux Rives pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} avril 2020, au coût de 50 \$ taxes incluses.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

9.3

Demande d'exclusion du plan de gestion de matières résiduelles de la MRC de Bécancour

Considérant que lors de la séance ordinaire du 6 août 2013, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a adopté une résolution afin d'intégrer le PGMR de la MRC de Lotbinière;

Considérant que l'intérêt de joindre le PGMR de la MRC de Lotbinière est motivé par le fait que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est copropriétaire du site d'enfouissement de Saint-Flavien, géré par la MRC de Lotbinière;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent ne peut être incluse dans deux PGMR;

Considérant que l'article 53.7 de la LQE stipule « qu'une municipalité locale peut, avec le consentement de la municipalité régionale dont elle fait partie, être exclue du plan de gestion de cette municipalité régionale pour être couverte par celui d'une autre municipalité régionale, dans la mesure où celle-ci y consent. »;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent désire s'exclure du plan de gestion de la MRC de Bécancour pour être couverte par celui de la MRC de Lotbinière;

2020-05-106

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la MRC de Bécancour informe officiellement la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent qu'elle consent à l'exclure de son plan de gestion des matières résiduelles.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport des permis émis en avril 2020

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique que 4 permis ont été délivrés au cours du mois d'avril 2020 pour un montant de 48 000 \$.

10.2 Marché public 2020

Considérant la situation actuelle en lien avec la COVID-19;

Considérant que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est actuellement à la rédaction d'un document répertoriant les consignes de la santé publique spécifiques pour la tenue de marché public;

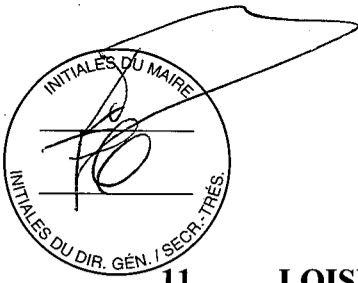
Considérant que la complexité de la mise en place des consignes pour un petit marché;

Considérant l'absence d'un coordonnateur (trice) au marché public;

2020-05-107

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De reporter la tenue du marché public de Deschaillons-sur-Saint-Laurent en 2021.



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Location de toilettes

Point reporté à une séance ultérieure.

Il sera question de la location de toilettes pour la saison estivale :

- 1 halte;
- 1 terrain de soccer;
- 3 à la plage;

Nous suivons l'évolution de la situation actuelle en lien avec la COVID-19.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Séance de conseil en salle;
- Rencontre municipalité de Parisville – Aqueduc rang Saint-Charles.
- Mauvaise utilisation d'eau par des citoyens – Avertissements seront donnés par nos inspecteurs;
- Facture Hydro-Québec – Salle Bord de l'eau;
- Suivi pour le retrait des abris temporaire;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné que les séances du conseil sont à huis clos, les citoyens sont invités à nous transmettre leurs questions via courriel;

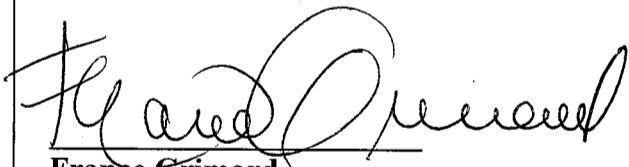
- Rang Saint-Joseph – Quels sont les projets vu l'état endommagé;


14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-05-108

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 20 h 43.


France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière


Christian Baril
maire